



## **DOSSIER D'ADMISSION DÉFINITIVE SÉJOUR SOLID'AIR**

Madame, Monsieur,

Vous avez réalisé une demande d'admission en tant qu'établissement et/ou service placeur au séjour éducatif dit de rupture SOLID'AIR.

Après une étude du dossier de la jeune fille ou du jeune homme présenté dans la fiche de renseignements éducatifs, nous, membres de l'équipe éducative SOLID'AIR, avons retenu son dossier.

Afin d'accueillir cette personne mineure sur la session évoquée il est impératif de constituer et de recevoir le dossier définitif à 10 jours maximum du début de ladite session.

**Dossier à constituer et à envoyer**  
*par courriel : [solidairupture@outlook.fr](mailto:solidairupture@outlook.fr)*  
*par courrier postal : Association SOLID'AIR. 95 route du Brisay. 50270 SURTAINVILLE*

Cette admission définitive nécessite :

- ❖ Un entretien audiovisuel avec le jeune concerné et 2 membres de l'équipe SOLID'AIR la semaine précédant le placement.
- ❖ L'envoi par le service et / ou établissement placeur de documents remis par SOLID'AIR nécessaires à la phase finale d'admission (J-10) :
  - Convention d'accueil au séjour (obligatoire avant toute arrivée).
  - Fiche d'autorisations (parentale ou tuteurs légaux) : de participation et d'accueil au séjour / de soins et d'opérer / de droits et de diffusion à l'image / de sortie du territoire.
  - Carnet de santé + Fiche sanitaire de liaison remplie + Carte ou attestation de sécurité sociale + Mutuelle.
  - 4 photos d'identité.
  - Justificatif d'identité (Carte Nationale d'Identité ; autre)..
  - Certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport, des sports dits de nature, et notamment de la randonnée en itinérance.
  - le Livret d'Accueil à destination de la personne accueillie comprenant entre autres le calendrier de la session et un règlement de fonctionnement.

Avant tout départ de la personne mineure vers le dispositif SOLID'AIR veuillez vérifier qu'aucune déclaration de fugue soit en cours.

Monsieur Vincent LEMOUTON,

Coordinateur Séjours SOLID'AIR.



# CONVENTION D'ACCUEIL

## SÉJOUR SOLID'AIR

Du lundi 13 septembre au vendredi 3 décembre 2021.

Personne concernée :

né(e) le :

1901.

→

entre les soussignés :

◆

d'une part, l'association **SOLID'AIR**, association de loi

Siège social : Association SOLID'AIR  
95 route du Brisay  
50270 Surtainville

SIRET : 891 588 519 00019

Activité Principale Exercée : 8790A (Hébergement social pour enfants en difficultés)

Objet :

L'association SOLID'AIR se veut être un espace de repos, de répit, de ressources, de transition, de réflexion, d'évolution pour des personnes en difficultés.

Pour ce faire des séjours de courts, moyens et longs termes sont définis préalablement tout au long de l'année mêlant activités physiques et sportives de pleine nature, et participation à des travaux, chantiers oeuvrant pour la préservation et la restauration du patrimoine environnemental.

Ce dispositif de séjours de Remobilisation, de Réflexion, de Répit, de Rupture s'adresse à des personnes mineures ou de jeunes majeurs (moins de 21 ans) en difficultés sociales et/ou psychologiques, et aussi à des adultes en difficultés sociales, psychologiques et/ou mentales.

Représentée par : Mr Vincent LEMOUTON,  
Coordinateur Séjours Solid'Air.

Signature :

◆ et d'autre part

.....  
Siège social :

SIRET :

Représentée par :

Signature :

## **PREAMBULE :**

Les 2 parties nommées ci-dessus s'engagent à respecter les articles qui suivent sans quoi cette convention deviendra caduque et sans fondement.

### **→ ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION.**

L'objet de cette convention consiste à s'assurer que .....  
confié et / ou placé à .....  
est confié à l'association SOLID'AIR dans le cadre d'un séjour éducatif dit de rupture.

### **→ ARTICLE 2 : ENGAGEMENT DES PARTIES.**

Chacune des parties s'engage à respecter le cadre défini qui est le sien le temps de la prise en charge.

Lors de cette dernière, des modalités de suivi, de contacts entre les deux parties sont définies préalablement dans le cadre du projet personnalisé. Elles doivent être respectées.

L'équipe éducative SOLID'AIR s'engage à réaliser un Projet Personnalisé qui doit être actualisé tout au long du séjour et remis au travailleur social référent.

SOLID'AIR s'engage à respecter le cadre de la loi sur le droit des usagers du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-social, ceci dans une recherche permanente de la qualité de l'accompagnement.

### **→ ARTICLE 3 : PRESTATION, PRISE EN CHARGE SOLID'AIR.**

SOLID'AIR s'engage à accueillir le bénéficiaire sur la durée du séjour.

L'équipe s'engage à réaliser en collaboration avec le service et/ou établissement placeur un Projet Personnalisé le plus adapté possible.

SOLID'AIR s'engage à respecter le bénéficiaire dans sa globalité. Un travail en lien avec un ou une psychologue, addictologue peut-être envisagé si besoin.

SOLID'AIR s'engage à respecter autant que possible le calendrier de session remis au bénéficiaire et service et/ou établissement placeur.

Quelques modifications peuvent avoir lieu sans que cela ne viennent changer le projet dans sa globalité. Du fait de conditions climatiques et d'autres éléments qui pourraient venir perturber momentanément l'emploi du temps.

La prise en charge SOLID'AIR court le temps de la session et comprend donc l'ensemble des éléments qui régissent la vie quotidienne du séjour : Hébergement - Repas - Activités sportives, culturelles, autres - Matériel autre que celui demandé dans le trousseau - Déplacements pour les activités et la vie quotidienne.

→ **ARTICLE 4 : PRESTATION SUPPLÉMENTAIRE LIÉE AUX DÉPLACEMENTS & COÛT.**

SOLID'AIR peut intervenir lors de déplacements en cours de session dans un rayon de 300 kms autour du lieu d'hébergement.

Déplacement nécessitant pour la personne prise en charge en séjour un retour vers son lieu d'origine pour événement exceptionnel ou événement nécessitant sa présence (audience...).

En début de session, le transport du bénéficiaire de son lieu d'origine vers le lieu d'hébergement du séjour est à la charge de l'établissement et/ou service placeur.

C'est effectivement une nécessité que le référent social puisse réaliser où et dans quel milieu se réalise le séjour.

Le retour peut cependant avec l'accord des deux parties être effectué par un membre de l'équipe SOLID'AIR.

Les déplacements réalisés dans un rayon de 300 km maximum induisent un coût supplémentaire au coût du séjour.

Le coût engendré par un déplacement est le suivant : 0.65 € / kilomètre parcouru.

→ **ARTICLE 5 : TARIFICATION / COÛT DU SÉJOUR (devis) / PAIEMENT.**

**Le tarif journalier est de deux cent quatre-vingt-dix euros, 290€.**

Le coût du séjour s'effectue sur l'ensemble de la session prévue initialement.

Dates du séjour : du lundi 13 septembre au vendredi 3 décembre.

Durée du séjour : 82 jours.

**Coût du séjour : 82 jours X 290 € = 23.780 €**

Cette convention d'accueil signée et actée vaut valeur de devis.

La facturation du séjour est mensualisée.

Les paiements s'effectuent à réception des factures.

En fin de séjour une facture finale du dernier mois passé est envoyée, suppléée des frais kilométriques éventuellement engendrés durant le séjour.

→ **ARTICLE 6 : DUREE DE LA CONVENTION, RENOUELEMENT ET RÉSILIATION.**

Cette convention prend effet le jour d'arrivée du mineur, premier jour de la session, et court tout au long du séjour, dernier jour de cette même session.

Concernant le mineur le séjour a lieu du **lundi 13 septembre au vendredi 3 décembre 2021.**

Le séjour peut-être renouvelé une fois sur le séjour suivant.

Ce renouvellement prend place dans le cadre d'une prise en charge continue, adaptée et sensée via le projet personnalisé.

La résiliation du séjour de cette convention mettra fin à la prise en charge pour les raisons suivantes :

- Inadaptation du bénéficiaire aux moyens dont dispose l'association,
- Mise en danger de sa vie et/ou de la vie d'autrui,
- Non respect de manière répétée du règlement de fonctionnement,
- Problématique du bénéficiaire incompatible avec le reste du groupe, avec le projet d'établissement.

Dans ce cas, le coût du séjour interviendra sur le temps d'accueil du bénéficiaire.

→ **ARTICLE 7 : ADMISSION & CONDITION DE RÉSERVATION.**

Le dossier d'admission définitive devra être remis à SOLID'AIR au plus tard 10 jours avant l'arrivée du bénéficiaire.

A compter du retour du dossier complet (dans le temps imparti) l'accueil en séjour du bénéficiaire est recevable.

Ceci dans le but de préparer activement son accueil et établir en équipe un parcours le plus sensé en adéquation avec sa problématique au sein d'un Projet Personnalisé.

***Cette convention d'accueil signée et actée par l'inspecteur et/ou directeur du service ou établissement placeur vaut valeur d'admission définitive.***

Si pour des raisons indépendantes de notre volonté, le bénéficiaire initialement inscrit et dont le dossier est complet, ne se présente pas au séjour, l'équivalent de 7 journées sera facturé pour couvrir les frais engagés.

→ **ARTICLE 8 : COMMUNICATION.**

Les deux parties, le service et/ou établissement placeur et le dispositif d'accueil SOLID'AIR, s'engagent à communiquer l'un l'autre dans le cadre de la prise en charge du bénéficiaire.

En amont pour la préparation au séjour, pendant l'accueil notamment toutes les 2 à 3 semaines lors de l'envoi de l'évolution du projet personnalisé dans le but d'une préparation adaptée à la sortie de séjour du bénéficiaire, et après la session afin d'avoir un retour sur cette dernière.

→ **ARTICLE 9 : RESPONSABILITE ET ASSURANCE.**

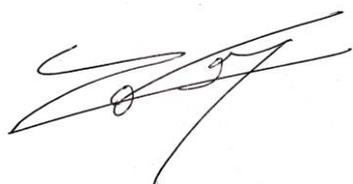
La responsabilité des membres de l'équipe éducative est celle de tout gardien de fait. Une assurance en Responsabilité Civile a été contractée à cet effet auprès de la MAÏF.

Fait à Surtainville, le 05 juillet 2021.

**M. LEMOUTON,**  
Coordinateur séjours SOLID'AIR.

**Mme la Directrice ou Mr le Directeur**  
( du Service ou Établissement placeur )

.....





**FICHES D'AUTORISATIONS  
PARENTALE  
OU TUTEURS LÉGAUX  
AU SÉJOUR SOLID'AIR**

**→ DE PARTICIPATION & D'ACCUEIL AU SÉJOUR.**

Je soussigné(e) - Père - Mère - Tuteur légal (rayer la mention inutile)

Mr.....

Mme.....

autorise (Prénom / Nom)..... à  
participer au séjour éducatif dit de rupture SOLID'AIR qui se déroule du lundi 13 septembre  
au vendredi 3 décembre 2021.

Fait à ..... Le .....

Signature(s) - Précédée de la mention "lu et approuvé" -

**→ DE SOINS & D'OPÉRER.**

Je soussigné(e) - Père - Mère - Tuteur légal (rayer la mention inutile)

Mr.....

Mme.....

autorise (Prénom / Nom).....  
la mise en œuvre de soins, de traitements, de transfusion sanguine, d'intervention chirurgicale  
d'urgence jugés nécessaires par un médecin. (rayer si besoin l'une des mentions citées) dans  
le cadre du séjour SOLID'AIR.

Fait à ..... Le .....

Signature(s) - Précédée de la mention "lu et approuvé" -

## → **DE DROITS & DE DIFFUSION À L'IMAGE.**

Je soussigné(e) - Père - Mère - Tuteur légal (rayer la mention inutile)

Mr.....

Mme.....

autorise / n'autorise pas (*rayer l'une la mention inutile*) l'association SOLID'AIR à photographier et/ou filmer (Prénom / Nom)..... dans le cadre de la prise en charge du séjour SOLID'AIR.

Fait à ..... Le .....

Signature(s) - *Précédée de la mention "lu et approuvé"* -

Je soussigné(e) - Père - Mère - Tuteur légal (rayer la mention légale)

Mr.....

Mme.....

autorise / n'autorise pas (*rayer la mention inutile*) l'association SOLID'AIR à utiliser dans le cadre pédagogique (journal du séjour ; site internet ; publications ; reportages) des photos et ou images de ..... prises au cours du séjour.

Fait à ..... Le .....

Signature(s) - *Précédée de la mention "lu et approuvé"* -





**FICHE SANITAIRE DE LIAISON**  
DOCUMENT CONFIDENTIEL  
**Joindre obligatoirement la copie du carnet de vaccination**

NOM DU MINEUR : .....

PRENOM : .....

DATE DE NAISSANCE : ...../...../.....

SEXE : M  F

**Cette fiche permet de recueillir des informations utiles concernant votre enfant (l'arrêté du 20 février 2003 relatif au suivi sanitaire des mineurs en séjour de vacances ou en accueil de loisirs).**

**1-VACCINATION (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations)**

VACCINATIONS OBLIGATOIRES	Oui	Non	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES
Diphtérie				Coqueluche	
Tétanos				Haemophilus	
Poliomyélite				Rubéole-Oreillons-Rougeole	
				<b>Hépatite B</b>	
				Pneumocoque	
				BCG	
				Autres (préciser)	

SI LE MINEUR N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION.

**2-RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MINEUR**

Poids : .....kg ; Taille : .....cm (informations nécessaires en cas d'urgence)

Suit-il un traitement médical pendant le séjour ?  Oui  Non

Si oui, joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice).  
Aucun médicament ne pourra être administré sans ordonnance.

ALLERGIES: ALIMENTAIRES  oui  non  
MÉDICAMENTEUSES  oui  non  
AUTRES (animaux, plantes, pollen) :  oui  non  
Précisez .....

Si oui, joindre un **certificat médical** précisant la cause de l'allergie, les signes évocateurs et la conduite à tenir.

Le mineur présente-t-il un problème de santé, si oui préciser  oui  non  
.....  
.....

**3-RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS**

**Port des lunettes, de lentilles, d'appareil dentaire ou auditif, comportement de l'enfant, difficultés de sommeil, énurésie nocturne, etc...**

.....  
.....  
.....

**4-RESPONSABLES DU MINEUR**

Responsable N°1 : NOM : ..... PRÉNOM : .....

ADRESSE : .....

TEL DOMICILE ..... TEL TRAVAIL .....

TEL PORTABLE : .....

Responsable N°2 : NOM : ..... PRÉNOM : .....

ADRESSE : .....

TEL DOMICILE ..... TEL TRAVAIL .....

TEL PORTABLE : .....

NOM ET TEL MEDECIN TRAITANT : .....

Je soussigné(e)....., responsable légal du mineur, **déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et m'engage à les réactualiser si nécessaire.** J'autorise le responsable de l'accueil de loisirs à prendre, le cas échéant, toutes mesures rendues nécessaires selon l'état de santé de ce mineur.

Date :

Signature :

**Le mineur confié à SOLID'AIR a t'il un traitement : OUI / NON**  
**Si OUI, lequel ? / Remettre ordonnance et traitement à l'arrivée en séjour.**

À remettre à votre animateur sportif lors de la première séance

Je soussigné, Docteur .....

certifie que l'examen de  Madame  Monsieur réalisé ce jour,

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ...../...../.....

Adresse : .....

N'a pas mis en évidence de contre-indication apparente à la pratique sportive des activités suivantes :

- activités gymniques d'entretien et d'expression
- activités de randonnées de proximité et d'orientation
- jeux sportifs et jeux d'opposition
- activités aquatiques

**Adaptations nécessaires en fonction de l'état de santé :**

.....  
.....

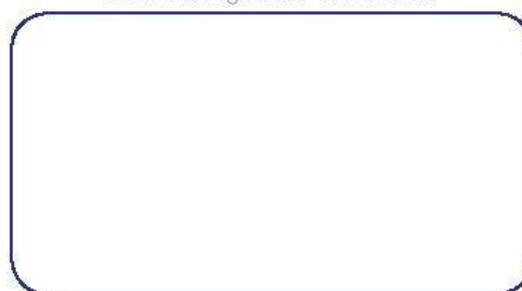
**Contre-indication temporaire / durée :**

.....  
.....

Conformément au décret n° 2016-1387 du 12 octobre 2016, modifiant les conditions de renouvellement du certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport, ce certificat est valable trois ans, sous réserve de modification notoire de l'état de santé, à partir du ...../...../.....

Certificat établi le : ...../...../.....

Cachet et signature du médecin



Enfin, si vous avez été en contact avec la COVID 19 il est conseillé de faire un bilan médical et d'avoir une reprise d'activité sportive progressive et accompagnée. Pour vous aider dans cette évaluation vous pouvez réaliser le [questionnaire](#). Celui-ci n'a aucun caractère obligatoire.